RCS : BOURGES
Code greffe : 1801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURGES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 00341
Numéro SIREN : 377 496 385
Nom ou dénomination : ABM LOCATION

Ce dépôt a été enregistré le 17/06/2024 sous le numéro de dépôt 1784

ABM LOCATION
S.A.R.L au capital de 280.128 Euros
RCS : 377 496 385
14 avenue de la Prospective
18000 BOURGES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Aux associés,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre Société, et en application des dispositions prévues par les articles L.223-43 et L.224-3 du Code de Commerce, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur :

1- la situation de votre société,
2- la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés,
3- le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Dans le cadre de la transformation envisagée, nous avons effectué nos travaux selon les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission.

Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

Nos travaux ont notamment consisté à procéder à une revue limitée des comptes annuels de votre société au 31 décembre 2023, qui ont été approuvés par votre Assemblée en date du 30 avril 2024. Les capitaux propres de votre Société à ladite date de clôture étaient de 856.607 €, en prenant en considération le bénéfice net comptable de 386.770 €.

Nos contrôles ont également porté sur les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, et sur l'analyse des avantages particuliers stipulés. Cette vérification a principalement consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements intervenus entre la date de clôture des derniers comptes annuels de la société et la date de notre rapport.

En conséquence, sur la base de nos travaux :

- nous n'avons pas d'observation particulière sur la situation de la société, en particulier au regard de la continuité d'exploitation (Art. L.223-43) ;
- nous certifions que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social qui est fixé à 280.128 € (Art. L.225-244) ;
- nous n'avons aucune remarque à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social de la société et nous n'avons relevé aucune stipulation d'avantage particulier en faveur de quiconque (Art. L.224-3).

Nous vous précisons que les conditions prévues statutairement ne seront remplies que lorsque les associés auront décidé **à l'unanimité** la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée.

Fait à Issy-les-Moulineaux, le **14 juin 2024**

Le Commissaire aux Comptes,
Pour la société **CGI Consulting,**
Le Président,

CGI Consulting
François PRIOLLAUD-SAVEY
13 rue Camille Desmoulins
92130 ISSY LES MOULINEAUX